

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS « GAGNEZ VOTRE ARMEMENT HUMMINBIRD ET MINN KOTA »

Article 1 : ORGANISATEUR DU JEU et PÉRIODE DU JEU :

La Société NAVICOM dont le siège social est situé 32 rue Marcel Paul à QUIMPER (29000) (ci-après dénommée Société organisatrice) organise du vendredi 15/01/2016 à 00h00 au mercredi 02/03/2016 à 23h59 et 59s, un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé « GAGNEZ VOTRE ARMEMENT HUMMINBIRD ET MINN KOTA » (ci-après dénommé le Jeu).

La Société organisatrice se réserve à tout moment le droit d'écourter, de prolonger, d'annuler ou de modifier la présente opération en cas de force majeure ou encore si des circonstances extérieures l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Article 2 : LES PARTICIPANTS :

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine disposant d'un accès à internet, à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice, des prestataires de l'opération et de leur famille.

La participation au Jeu est limitée à une inscription par personne (même nom, même prénom, même adresse de courrier électronique).

Le simple fait de participer au Jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

Article 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Le Jeu est annoncé sur le site de la Société organisatrice consultable sur www.navicom.fr.

Le Jeu est encore annoncé sur la page facebook de la Société organisatrice consultable sur <https://fr-fr.facebook.com/navicommarketing>.

Un lien redirigera automatiquement le visiteur vers la page du site de la Société organisatrice.

Pour participer au Jeu, il suffit de se rendre sur le site internet de la Société organisatrice et consultable sur www.navicom.fr (ou via la page facebook de la Société organisatrice où un lien redirigera le visiteur comme indiqué ci-dessus) puis de cliquer sur la fenêtre pop-up apparaissant à l'écran et intitulée « GAGNEZ VOTRE ARMEMENT HUMMINBIRD ET MINN KOTA » ;

Une animation déroulante présente également l'opération. Un simple clic sur celle-ci déclenche instantanément l'ouverture de la fenêtre pop-up sus indiquée.

Sur la fenêtre pop-up, le participant au jeu doit renseigner son adresse e-mail dans le champ prévu à cet effet « Entrez votre email pour participer au tirage au sort » puis cliquer sur « OK » pour valider sa participation.

La participation n'est prise en compte qu'une fois l'adresse de courrier électronique renseignée et qu'après avoir validé cette même adresse en cliquant sur « OK ».

A tout moment, le participant peut consulter le présent règlement en cliquant sur le lien proposé en bas de la fenêtre pop-up ou encore sur le lien proposé en bas de l'animation déroulante présentant l'opération.

Un onglet permet encore sur le site de la Société organisatrice www.navicom.fr d'accéder au règlement complet du Jeu.

Chaque participant se verra automatiquement inscrit au tirage au sort organisé le jeudi 03/03/2016 à

12h00 au moyen d'un traitement informatique collectant l'ensemble des participations expédiées au plus tard le mercredi 02/03/2016 à 23h59 et 59s.

Toute participation expédiée après le mercredi 02/03/2016 à 23h59 et 59s ne sera pas pris en compte et entraînera l'élimination immédiate du participant.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder aux vérifications utiles au respect du présent règlement et d'écartier tout participant ayant commis un abus quelconque ou violant les lois et règlements en vigueur sur le territoire français, sans qu'elle ait à procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants. Toute mention fautive ou incohérente, toute violation du présent règlement entraînera l'élimination immédiate du participant.

Article 4 : LES LOTS :

Le Jeu est doté d'un seul et unique lot ci-après détaillé :

- ✓ lot : 1 combiné HELIX 9SI HUMMINBIRD, 1 moteur électrique TERROVA 55lbs MINN KOTA, 1 moteur ENDURAMAX 40lbs MINN KOTA, 1 IPILOT ainsi que des goodies NAVICOM d'une valeur unitaire de 4500,00 € TTC

Le tirage au sort sera réalisé le jeudi 03/03/2016 à 12h00 par la Société organisatrice.

Le tirage au sort sera réalisé informatiquement par la Société organisatrice parmi l'ensemble des participants au Jeu et à partir des courriers électroniques collectés entre le vendredi 15/01/2016 à 00h00 et le mercredi 02/03/2016 jusqu'à 23h59 et 59s.

Le gagnant tiré au sort sera informé de son gain par courrier électronique (adresse de courrier électronique communiquée par le participant lors de son inscription) dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort.

Il sera alors demandé au gagnant de communiquer ses nom et prénom ainsi qu'une adresse postale où livrer le lot gagné.

Le lot sera livré par un transporteur dans un délai de 8 jours à compter de la réception du courriel adressé en retour par le gagnant.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance du courrier électronique de participation au jeu, en cas de non délivrance du courrier électronique annonçant le gain ou encore en cas de non délivrance du courrier électronique renseignant la Société organisatrice sur l'adresse postale où expédier le lot par suite d'une erreur dans l'adresse de courrier électronique renseignée par le participant, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non livraison du lot par suite d'une erreur dans l'adresse postale renseignée par le gagnant dans le courriel de réponse à celui lui annonçant le gain.

En cas de retour du lot pour cause de mauvaise adresse, il appartiendra au gagnant de prendre les dispositions nécessaires à la récupération de son lot et ce, à ses frais exclusifs, faute de quoi, le lot non récupéré dans un délai d'un mois à compter de son retour pour mauvaise adresse, sera considéré comme restant la propriété de la Société organisatrice.

La Société organisatrice ne saurait être responsable en cas de mauvais acheminement du lot ou s'il est perdu ou endommagé pendant le transport.

Le lot offert au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contre valeur en argent même partielle ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre de nature ou de valeur équivalente en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET D'ENVOI :

Pour obtenir le remboursement des frais de participation au Jeu et d'envoi du règlement, il suffit d'en faire la demande écrite à l'adresse de la Société organisatrice soit SAS NAVICOM, 32 rue Marcel Paul, 29000 QUIMPER avant le vendredi 11/03/2016 à minuit (cachet de la poste faisant foi) en joignant un RIB et en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom et adresse complète.

Aucune demande de remboursement ne pourra être formulée par téléphone.

Pour le remboursement des frais de participation au Jeu, le coût de la connexion internet sera remboursé sur la base forfaitaire de 0.21 € par participant.

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées.

Aucun remboursement ne sera pris en compte pour les participations réalisées via mobile ou smartphone.

Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications ne pourront être remboursés, la participation n'ayant dans ce cas aucune incidence sur la facturation.

Les frais postaux engagés pour la demande d'envoi du règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur en France et sur la base d'un courrier de 20g.

La Société organisatrice n'acceptera qu'une demande de remboursement par foyer.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire sous 8 semaines environ à compter de la réception de la demande. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, non affranchie ou insuffisamment affranchie ou hors zone géographique sera nulle.

Article 6 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Les coordonnées fournies par les participants (adresse de courrier électronique pour l'inscription de chaque participant) et par le gagnant (nom, prénom et adresse postale pour l'envoi du lot) pourront être utilisées dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou à être retirés du fichier à tout moment.

Les données personnelles communiquées par les participants au cours du Jeu sont nécessaires pour valider leur participation.

Ces données seront utilisées par la Société organisatrice pour l'exécution des tâches liées à la gestion du Jeu (tirage au sort, information du gagnant, envoi du lot...), à l'alimentation de son portefeuille de prospects.

Les données relatives au gagnant pourront être diffusées sur le site de la Société organisatrice et les réseaux sociaux pour annoncer les résultats du jeu.

Le gagnant tiré au sort autorisera expressément l'utilisation et la diffusion de ses nom et prénom, adresse postale et/ou de courrier électronique dans les supports de communication utilisés par la société, pour toute communication promotionnelle éventuelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné. En conséquence, il cède tous les droits susceptibles de résulter de cette utilisation auxquels il pourrait prétendre dans le cadre de ce Jeu.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant en écrivant à la Société organisatrice par courriel à l'adresse suivante : navicom@navicom.fr.

Article 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Toute participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Toute participation implique l'arbitrage en dernier ressort de la Société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

La loi qui s'applique est la loi française. Pour tout litige directement ou indirectement lié au présent Jeu, les participants acceptent d'être soumis aux lois françaises en vigueur.

Article 8 : DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT :

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP SERREAU – SABARD, Huissiers de Justice à TOURS (37), 6 rue Simier où celui-ci est consultable.

Ledit règlement est également consultable sur le site internet de la Société organisatrice consultable sur www.navicom.fr .

Le présent règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple adressé à la Société organisatrice à l'adresse suivante :

SAS NAVICOM – 32 rue Marcel Paul – 29000 QUIMPER

Cette demande devra mentionner « Règlement jeu-concours « GAGNEZ VOTRE ARMEMENT HUMMINBIRD ET MINN KOTA » et le nom, le prénom et l'adresse complète du demandeur et, en cas de demande de remboursement des frais d'envoi, être accompagnée d'un RIB.

Extrait du règlement :

Jeu gratuit et sans obligation d'achat organisé par la Société NAVICOM du 15/01/2016 à 00h00 au mercredi 02/03/2016 à 23h59 et 59s dénommé « GAGNEZ VOTRE ARMEMENT HUMMINBIRD ET MINN KOTA ». Jeu ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine disposant d'un accès à internet dans la limite d'une inscription par personne. Tirage au sort organisé le 03/03/2016 à 12h00. Dotation comprenant un lot unique (1 combiné HELIX 9SI HUMMINBIRD, 1 moteur électrique TERROVA 55lbs MINN KOTA, 1 moteur ENDURAMAX 40lbs MINN KOTA, 1 IPILOT ainsi que des goodies NAVICOM) d'une valeur unitaire de 4500,00 € TTC. Frais de participation au Jeu (connexion internet) remboursés sur la base forfaitaire de 0.21 €/participant pour les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion. Frais postaux engagés pour la demande d'envoi du règlement remboursés au tarif lent en vigueur en France sur la base d'un courrier de 20g. Plus de précisions dans le règlement complet consultable sur le site de la Société NAVICOM www.navicom.fr et déposé auprès de la SCP SERREAU – SABARD, Huissiers de Justice à TOURS (37), 6 rue Simier où celui-ci est également consultable. Le règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple adressé à SAS NAVICOM, 32 rue Marcel Paul, 29000 QUIMPER.